



**EXTRAIT  
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL**

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE  
DÉPARTEMENT DE L'HÉRAULT

**Délibération du Conseil Municipal du 13 avril 2026**

**N° 2026/04-11**

**CONSTITUTION DE LA COMMISSION D'APPEL D'OFFRES**

**L'AN DEUX MILLE VINGT SIX LE LUNDI TREIZE AVRIL A DIX HUIT HEURES** les Membres du Conseil Municipal de la Commune de CASTELNAU-LE-LEZ, se sont réunis en nombre prescrit par la Loi sous la présidence de Monsieur Julien MIRO, Maire, et sur sa convocation.

**ETAIENT PRESENTS** : Julien MIRO, MAIRE.

Corinne GUIBERT, Pierre-Benoît LABBÉ, Séverine BEAUME-HECKLY, Bruno CABRILLAC, Hind TENNIA, Jean-Baptiste IPPOLITO, Nathalie TEISSIER, Jean-Marie FERTÉ, Virginie PECHET, Patrice PIERRON, ADJOINTS.

Florence GUTKNECHT, Philippe CHASSING, Laurence BETTONI, Philippe SAN-MARTINO, François BROTHIER, Nicolas VASSILEVSKY, Véronique CARRÉ, Denis LUGAND, Corinne COT, Fabien GUTIERREZ, Sandrina GARZOTTI, Charline LA NOÉ, Christelle FRANCHOT, Adeline VIDAL, Gérard SIGAUD, Nathalie LEVY, Sylvie ROS-ROUART, Frédéric LAFFORGUE, Richard CORVAISIER, Thibault ROUET, Aléxia LAFORGE, Najate HAÏE, Sébastien CRISTOL.

**ABSENTS REPRESENTÉS** :

Jean-Philippe ALLOUCH représenté Philippe CHASSING

**ABSENT EXCUSE** :

**MOUVEMENTS EN COURS DE SEANCE** :

**SECRETAIRE DE SEANCE** : Adeline VIDAL

**Délibération du Conseil Municipal du 13 avril 2026****N° 2026/04-11****CONSTITUTION DE LA COMMISSION D'APPEL D'OFFRES**

Monsieur Julien MIRO, Maire, expose :

En application des dispositions prévues aux articles L.1414-2 et L.1411-5 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Conseil Municipal est invité à désigner cinq membres titulaires et cinq membres suppléants de la Commission d'Appel d'Offres, au scrutin secret de liste, à la représentation proportionnelle au plus fort reste, sans panachage ni vote préférentiel.

Conformément aux engagements pris par la municipalité nouvellement élue, l'ouverture de la Commission d'Appel d'Offres aux listes minoritaires constitue une priorité.

Il est proposé au conseil, après consultation des listes minoritaires, que les membres soient désignés sur une liste unique regroupant toutes les listes élues, garantissant ainsi la représentation de toutes les sensibilités politiques. Cette mesure a pour objectif d'assurer le contrôle et le suivi démocratique de l'attribution des marchés publics, de renforcer la confiance des citoyens, et de garantir que toutes les décisions prises au sein de la commission respectent les principes de transparence.

Monsieur le Maire propose la liste suivante :

Titulaires :

Bruno CABRILLAC (Liste PROTEGEONS CASTELNAU)  
 Pierre-Benoît LABBE (Liste PROTEGEONS CASTELNAU)  
 Gérard SIGAUD (Liste CASTELNAU PASSIONNEMENT-UNION POUR CASTELNAU)  
 Richard CORVAISIER (Liste ICI ET ENSEMBLE)  
 Sébastien CRISTOL (Liste REINVENTER CASTELNAU LE LEZ)

Suppléants :

Fabien GUTIERREZ (Liste PROTEGEONS CASTELNAU)  
 François BROTHIER (Liste PROTEGEONS CASTELNAU)  
 Frédéric LAFFORGUE (Liste CASTELNAU PASSIONNEMENT-UNION POUR CASTELNAU)  
 Thibault ROUET (Liste ICI ET ENSEMBLE)  
 Najate HAIE (Liste REINVENTER CASTELNAU LE LEZ)

Fabien GUTIERREZ et Thibault ROUET sont désignés en qualités d'assesseurs.

Il est procédé au vote au scrutin secret.

**Dépouillement :**

- décompte des bulletins trouvés dans l'urne.....	35
- décompte des bulletins nuls.....	0
- décompte des bulletins blancs.....	0
- suffrage exprimé.....	35

**Majorité absolue : 18**

**La liste présentée obtient : 35 voix**

**Les représentants titulaires du Conseil Municipal à la commission d'appel d'offre sont :**

**Bruno CABRILLAC - Pierre-Benoît LABBE - Gérard SIGAUD - Richard CORVAISIER - Sébastien CRISTOL**

**Les représentants suppléants du Conseil Municipal à la commission d'appel d'offre sont :**

**Fabien GUTIERREZ - François BROTHIER - Frédéric LAFFORGUE - Thibault ROUET - Najate HAIE**

**FAIT A CASTELNAU-LE-LEZ, LE 13 AVRIL 2026**

**LE MAIRE**

  
**Julien MIRO**

